



## COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

### **Objet : Bilan à fin décembre 2020 des opérations des fonds mis en place pour faire face à la COVID-19**

La présente communication vise à présenter au Conseil des Ministres le bilan à fin décembre 2020 des opérations des fonds de soutien mis en place par le Gouvernement dans le cadre du Plan de Soutien Economique Social et Humanitaire, pour faire face aux effets de la pandémie à Coronavirus.

#### **I. Dotations budgétaires et trésorerie 2020**

Au titre de l'exercice 2020, les contraintes budgétaires ont entraîné l'abondement des fonds comme suit :

- **Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)** : 38 milliards de FCFA dont 30 milliards effectivement mis à disposition ;
- **Fonds de Soutien aux PME (FSPME)** : 40 milliards de FCFA entièrement mis à disposition ;
- **Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)** : 20 milliards entièrement mis à disposition ;
- **Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS)** : 60 milliards dont 50 milliards ont été effectivement mis à disposition.

Ainsi, le budget total 2020 des fonds est ressorti à 158 milliards pour un montant de trésorerie effectivement mis en place de 140 milliards de FCFA.

**Tableau 1** : Dotation budgétaire et trésorerie 2020

	FSGE	FSPME	FASI	FSS	TOTAL
Dotation Budgétaire 2020	38 milliards	40 milliards	20 milliards	60 milliards	158 milliards
Trésorerie effectivement mise à disposition	30 milliards	40 milliards	20 milliards	50 milliards	140 milliards
Taux d'abondement par rapport au budget	78,94%	100%	100%	83,33%	88,6%

Source : COGES des Fonds

## II. Détails des opérations réalisées par les fonds

Le lancement des opérations des fonds s'est fait le 14 mai 2020, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre. Les opérations réalisées par les fonds se sont déroulées en deux phases ;

- **La phase transitoire**, qui s'est tenue du 14 mai au 30 juin 2020 ; cette phase a permis d'entamer les premières opérations de soutien en attendant la finalisation des travaux des cabinets internationaux commis, pour proposer les critères et les modalités de sélection des bénéficiaires ;
- **La phase définitive**, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, s'appuie sur les conclusions des travaux des cabinets et des leçons tirées de la phase transitoire.

A fin décembre 2020, les activités réalisées par les fonds ont permis d'absorber les ressources dans les proportions allant d'environ 80% à 98%, comme présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 2** : Taux d'absorption des ressources 2020

	FSGE	FSPME	FASI	FSS
Montant mis à disposition en 2020	30 milliards	40 milliards	20 milliards	50 milliards
Montant décaissé	23,865 milliards	35,55 milliards	19,6 milliards	38,536 milliards
Taux d'absorption des ressources	79,55%	88,87%	98%	77,07%

**Source** : COGES des Fonds

De façon détaillée, les opérations réalisées en 2020 par les fonds se présentent comme suit :

### 1. Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)

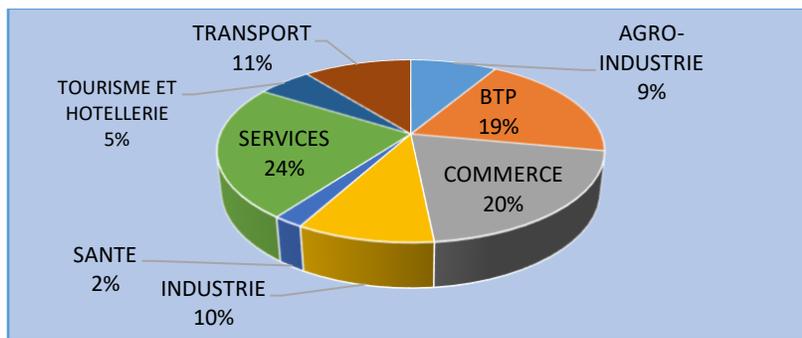
**Le montant total des concours financiers octroyés** aux grandes entreprises par le FSGE s'élève à 23,56 milliards de FCFA dont :

- ✓ 23,017 milliards de FCFA de prêts directs en faveur de quatre-vingt-onze (91) entreprises ;
- ✓ 562,5 millions de couverture de garantie d'un prêt bancaire à une entreprise. La faiblesse relative du montant des prêts bancaires s'explique par la demande supplémentaire faite par les banques de bénéficier de la garantie souveraine de l'Etat, en plus de celle du FSGE, ou de bénéficier de la révision des taux de sortie de la garantie. A fin décembre 2020, le FSGE a signé des conventions avec deux banques (BNI et la SIB), afin de mettre en œuvre l'instrument de garantie.

92% des entreprises ayant bénéficié du Soutien du FSGE en 2020 proviennent du District Abidjan et 8% de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Alepé, Abengourou, San-Pédro et Odienné).

La répartition sectorielle des bénéficiaires montre que les principaux secteurs ayant reçu des appuis sont les services, le Commerce, les BTP et le Transport. Toutefois, la part du secteur du Tourisme et hôtellerie est ressortie à 5% du montant total des appuis (Cf Graphique 1). Cette faiblesse de l'appui en faveur du secteur du tourisme et hôtellerie, considéré comme l'un des secteurs les plus sinistrés, s'explique par le nombre peu élevé (3%) des sollicitations émanant de ce secteur.

**Graphique 1** : Répartition sectorielle des bénéficiaires du FSGE



Source : SE/FSGE

A fin décembre 2020, les ressources 2020 du FSGE ont été utilisées à hauteur de 23,865 milliards FCFA y compris les frais de fonctionnement de transferts bancaires, **soit un taux d'utilisation des ressources 2020 de 79,34%**.

Sur la base des dossiers de demandes de prêts directs et de garanties validés par le Secrétariat Exécutif, en janvier 2021, pour un montant total de 5,5 milliards FCFA, la dotation du FSGE pour l'année 2020 devrait être totalement absorbée si ces opérations sont prises en compte.

## 2. Fonds de Soutien aux PME (FSPME)

590 PME ont bénéficié du soutien du FSPME, pour un montant total de **25,55 milliards de FCFA**, reparti par guichet comme suit :

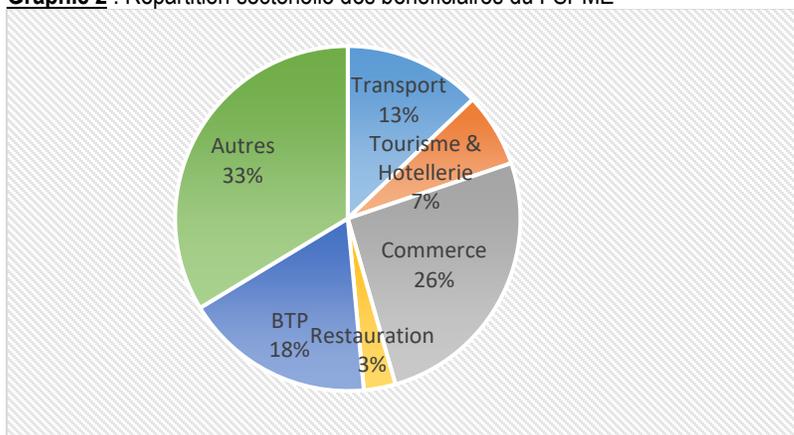
- 84 subventions pour un montant de 32,6 millions de FCFA ;
- 92 prêts à taux zéro pour un montant de 378,88 millions de FCFA ;
- 495 prêts à taux réduit de 2,5% pour un montant de 25,138 milliards de FCFA.

La répartition par zone géographique indique que 89% des PME bénéficiaires sont issues du Grand Abidjan et 11% de l'intérieur du pays. Ces bénéficiaires se répartissent par catégorie de PME comme suit :

- 86 microentreprises pour un montant de 345 983 930 FCFA ;
- 151 petites entreprises pour un montant de 1 987 682 572 FCFA ;
- 353 moyennes entreprises pour un montant de 23 216 620 312 FCFA.

Les secteurs bénéficiaires des interventions du FSPME sont le Transport, le Tourisme et l'Hôtellerie, le Commerce, le BTP, la Restauration et les autres secteurs.

**Graphie 2** : Répartition sectorielle des bénéficiaires du FSPME



Source : SE/FSPME

Outre les opérations de prêts Directs, le FSPME a abondé le Fonds de Garantie des PME (FGPME), à hauteur de 10 milliards de FCFA, en vue de permettre à cette structure de garantir les prêts bancaires au profit des PME.

Par ailleurs, une convention de refinancement a été signée avec l'UNACOOPEC, pour mettre à la disposition de cette structure de microfinance des ressources destinées à l'octroi des microcrédits aux Très Petites Entreprises (TPE). A cet effet, une ligne de crédit de 4 milliards a été dégagée au profit de cette structure.

Il ressort des opérations réalisées que la dotation 2020 du FSPME a été consommée à hauteur de 35,55 milliards de FCFA, hors la ligne de refinancement de 4 milliards mis en place au profit des structures de microfinance. **Le taux d'utilisation effective des ressources 2020 ressort ainsi à 88,87%**, hors la ligne de refinancement des structures de microfinance.

### 3. Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)

A fin décembre 2020, ce sont **77 646** acteurs du Secteur Informel issus des bases de données qui ont bénéficié des subventions du FASI pour un montant total de **17,26** milliards de FCFA hors taxes et frais. Les bénéficiaires du FASI, composés de **65%** de femmes et de **35%** d'hommes, sont situés pour **74%** à l'intérieur du pays et **26%** dans le District Autonome d'Abidjan.

Ces bénéficiaires sont issus des secteurs de l'Artisanat, du Commerce, des Loisirs , de la Restauration, des Services et du Transport.

**Tableau 3** : Répartition sectorielle des bénéficiaires du FASI

Secteur d'activités	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage	Montant total
Artisanat	9 537	12,28%	1,907 milliards
Commerce	47 459	61,12%	9,491 milliards
Loisirs	2 042	2,63%	612,6 millions
Restauration	12 960	16,7%	3,889 milliards
Services	3 332	4,29%	666,4 millions
Transport	2 311	2,98%	693,3 millions
<b>Total Général</b>	<b>77 646</b>	<b>100%</b>	<b>17,263 milliards</b>

Source : SE/FASI

Outre ces opérations générales, le FASI a dégagé un montant de 2,070 milliards FCFA pour répondre à certaines sollicitations spécifiques en faveur de 2 535 acteurs. Ces opérations concernent :

- l'allocation de 1,5 milliard de FCFA au profit des tenanciers des Bars et Night Clubs exerçant dans le grand Abidjan. Au 31 décembre 2020, ce sont 234 acteurs qui ont bénéficié de l'appui spécifique pour un montant total de 979 millions ;
- l'octroi de 90 millions de FCFA à 300 femmes issues de 35 coopératives de femmes dans le domaine du vivrier dont 12% dans le district d'Abidjan et 88% à l'intérieur du pays ;
- l'octroi de 50 millions de FCFA en soutien à la préservation de l'outil de production, détruit lors des manifestations sociales ; cette opération sera in fine reversée au fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire.
- l'octroi de 430 millions FCFA en faveur de 2000 acteurs en situation de handicap, sollicité par le Ministère de l'Emploi et des affaires sociales ; Le Secrétariat Exécutif est en attente des listes des 2000 acteurs en situation de Handicap, pour leur prise en charge.

Au total, sur une dotation budgétaire de 20 milliards de FCFA, un montant d'environ 19,6 milliards a été absorbé, **soit un taux de 98% d'utilisation des ressources 2020** . Les grandes lignes d'exécution du budget 2020 du fonds comprennent les subventions accordées à l'ensemble des cohortes (98% de la dotation) et les charges de fonctionnement (2% de la dotation).

#### **4. Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire**

L'exploitation des bases de données issues des structures sectorielles, du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ont permis au Fonds de Solidarité de réaliser les opérations ci-après :

- les transferts monétaires au profit de 194 245 ménages vulnérables dont 127 511 bénéficiaires issus du Grand Abidjan et 66 734 de l'intérieur du pays ; les bénéficiaires sont composés de 50,69% de femmes et de 49,31% d'hommes ;
- le soutien financier à 18 909 personnes licenciées ou mises au chômage, sur une cible de 20 706 travailleurs, soit un taux de réalisation 91,32%. Ces bénéficiaires sont constitués de 30,15% de femmes et de 69,85% d'hommes ;
- le soutien à une pouponnière et quatre centres d'accueil des enfants en situation de la rue dans le Grand Abidjan ;
- la prise en charge des factures d'électricité de 1 052 749 ménages abonnés au tarif social d'électricité, sur une période de trois mois (Avril-Juin 2020) ;
- la prise en charge des factures d'eau de 472 972 ménages abonnés au tarif social de la SODECI, sur une période de trois mois (Avril à juin 2020).

Au titre des autres vulnérabilités, le FSS a procédé à :

- la prise en charge des coûts de réparation des Pompes à Motricité Humaine pour un coût de 3,497 milliards de FCFA ;
- la prise en charge des coûts des travaux d'alimentation en électricité des sites de dépistage de la COVID-19, pour un montant de 8,34 milliards de FCFA ;

Ainsi, le montant des opérations du FSS COVID-19 au 31 décembre 2020 s'élève à **38,536 milliards de FCFA pour des ressources de 50 milliards de FCFA, soit un taux de 77,07%** d'utilisation effective des ressources 2020.

### **III. Perspectives 2021 et recommandations**

Les opérations de soutien aux entreprises et aux populations impactées par la COVID-19 devraient se poursuivre en 2021. A cet effet, les Comités de Gestion continueront d'examiner les dossiers qui leur sont soumis afin d'absorber les reliquats des dotations budgétaires 2020.

Pour la gestion 2021, les dotations budgétaires prévues au titre des différents fonds se présentent comme suit :

- Fonds de Soutien aux entreprises (FSGE et FSPME) : 110 milliards de FCFA ;
- Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel : 30 milliards ;
- Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire : 40 milliards de FCFA.

Dans le souci d'assurer un plus grand impact des opérations des fonds, leurs missions seront élargies pour permettre de soutenir la relance de l'économie envisagée en 2021. Plus spécifiquement, les recommandations ci-après sont faites :

**Au titre du FSPME**, dans le souci d'absorber les ressources mises à la disposition de l'UNACOOPEC, un réaménagement du budget 2020 pourrait être effectué afin d'allouer une part de la dotation de 4 milliards de FCFA, destinée à l'instrument de refinancement à l'instrument de prêts directs ; cette option permettra de satisfaire aux demandes validées par le Comité de gestion, mais qui n'ont pu être financées en raison de l'épuisement des ressources affectées à l'instrument de prêts directs.

En outre, il est proposé un réaménagement, par arrêté interministériel, des critères d'éligibilité et des conditionnalités des appuis du FSPME, en vue de prendre en compte notamment les TPE et les entrepreneurs, au titre des interventions des structures de microfinance.

Afin de capitaliser sur les acquis du FSPME-COVID19, il convient de mettre en place un dispositif adéquat d'encadrement des PME (surtout les Petites Entreprises et les Microentreprises) et d'accompagnement post-financement des PME à partir de la base de données des bénéficiaires et des soumissionnaires constitués par l'Agence CI PME.

Par ailleurs, il est proposé d'octroyer via le FSPME, des subventionnelles exceptionnelles pour soutenir des entreprises de TNT, dont les activités ont été impactées par la crise de la COVID-19.

**Pour ce qui est du FSGE**, en vue de garantir un plus grand nombre d'adhésion des banques à l'instrument de garantie, il est proposé de poursuivre les discussions afin de parvenir à un accord sur les conditionnalités de cet instrument.

**S'agissant du Fonds de Solidarité**, il est recommandé :

- d'améliorer la communication sur les opérations du fonds à l'intérieur du pays ;
- de renforcer le système informatique de traitement des données ;
- d'intégrer les données du FSS dans le Registre Social Unique en cours de mise en place, par l'exploitation des bases de données des bénéficiaires dudit fonds ;
- d'apporter un appui aux acteurs intervenant dans le traitement des listes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Emploi, Direction de l'Encadrement de l'Enseignement Privé, Commissions locales etc.).

**Pour ce qui est du FASI**, les perspectives s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la prise en charge des demandeurs de subventions et l'opérationnalisation du guichet des prêts. Pour ce faire, il importe de :

- réaliser le suivi des bénéficiaires afin de mesurer l'impact à court terme des subventions accordées aux acteurs du Secteur Informel sur leurs activités économiques ;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation et d'encadrement des bénéficiaires ;
- conduire un processus de sélection des acteurs du Secteur Informel susceptibles de s'inscrire dans un programme spécifique en vue de leur formalisation en partenariat avec des cabinets et ONG disposant d'expérience avérée dans l'encadrement des acteurs du Secteur.

L'autorisation du Conseil est sollicitée pour la validation du bilan des opérations des fonds à fin décembre 2020 et l'adoption des recommandations relatives aux perspectives des fonds de soutien mis en place face à la COVID-19.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'adoption du Conseil des Ministres.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

**Adama COULIBALY**

**LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION  
SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**Mariatou KONE**

**LE MINISTRE DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

**Moussa SANOGO**

**LE MINISTRE DE LA PROMOTION D LA JEUNESSE  
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES E**

**Mamadou TOURE**

**LE MINISTRE DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

**Souleymane DIARRASSOUBA**

**LE MINISTRE DE LA PROMOTION DES PME**

**Felix ANOBLE**

## Annexe 1: Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les fonds

		Situation cumulée au 31 décembre 2020		Ressources mise à dispositions en 2020	Taux cumulé d'utilisation des ressources 2020	Reliquats des ressources 2020
		Nombre de bénéficiaires	Montant			
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises		92	23,865 milliards	30 milliards	79,55%	6,135 milliards
Fonds de soutien aux PME		590	35,55 milliards*	40 milliards	88,87%	4,45 milliards
Fonds de Soutien aux Acteurs du Secteur Informel		80 181	19,6 milliards	20 milliards	98%	400 millions
Fonds de Solidarité	Ménages vulnérables	194 245 **	38,536 milliards	50 milliards	77,07%	11,464 milliards
	Travailleurs mis au chômage	18 909				

Source : COGES des Fonds

\* : Ce montant prend en compte les 10 milliards mis à disposition du FGPME.

\*\* : A ce nombre s'ajoutent 1.052.749 ménages (représentant 5 263 745 personnes) ayant bénéficié de la prise en charge de leurs factures CIE et cinq centres accueillant 273 enfants de la rue.

## Annexe 2 : Répartition par genre des ménages vulnérables

MENAGES VULNERABLES AU PLAN NATIONAL			
GENRE/ZONE	BENEFICIAIRES PRIS EN CHARGE	%	MONTANT (FCFA)
<b>GRAND ABIDJAN</b>	<b>127 511</b>	<b>65,64%</b>	<b>9 471 975 000</b>
FEMININ	64 047	50,23%	4 742 400 000
MASCULIN	63 464	49,77%	4 729 575 000
<b>INTERIEUR</b>	<b>66 734</b>	<b>34,36%</b>	<b>5 005 050 000</b>
FEMININ	34 423	51,58%	2 581 725 000
MASCULIN	32 311	48,42%	2 423 325 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 245</b>	<b>100%</b>	<b>14 477 025 000</b>
FEMININ	98 470	50,69%	7 324 125 000
MASCULIN	95 775	49,31%	7 152 900 000

**Annexe 3 : Répartition par genre des travailleurs mis au chômage et pris en charge par le FSS**

CHOMAGE TECHNIQUE			
GENRE/ZONE	BENEFICIAIRES PRIS EN CHARGE	%	MONTANT (FCFA)
<b>GRAND ABIDJAN</b>	<b>13 565</b>	<b>71,74%</b>	<b>2 400 840 000</b>
Féminin	4 295	31,66%	749 880 000
Masculin	9 270	68,34%	1 650 960 000
<b>INTERIEUR</b>	<b>5 344</b>	<b>28,26%</b>	<b>1 353 360 000</b>
Féminin	1 406	26,31%	305 760 000
Masculin	3 938	73,69%	1 047 600 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 909</b>	<b>100%</b>	<b>3 754 200 000</b>
FEMININ	5 701	30,15%	1 055 640 000
MASCULIN	13 208	69,85%	2 698 560 000